

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du 9 novembre 2016**

Présidence	M.	E. Fillet
Présents	Mmes	C. Chiriatti, C. Di Stasi, E. Possa
	MM.	C. Brülhart, M. Da Costa, J. Grand, T. Hunziker, V. Läderach, L. Luisoni, R. Madarasz, D. Nicole, B. Riedweg, F. Sandoz, P. Waldispühl
Excusés	Mme	I. Martinez
	M.	M. Zwahlen

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2016
2. Communications du Bureau
3. Communications du Maire
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art.60C LAC
6. Vote d'une résolution – Soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire »
7. Budget 2017 – vote des délibérations
8. Propositions individuelles et questions

1. Approbation du PV du 14 septembre 2016

Le procès-verbal est adopté par 13 oui et 1 abstention.

2. Communications du Bureau

En matière de convocation des commissions, et afin d'éviter de renouveler le souci de communication intervenu lors de la convocation de la dernière commission des Finances, M. Fillet rappelle que c'est l'heure de la convocation qui fait foi, dans le cas où cette heure serait différente de celle mentionnée sur l'agenda CMNet.

Par ailleurs, divers projets de délibération à l'étude auprès des commissions Agriculture – Feu – Voirie et Environnement et Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière pourraient être prêts à voter en décembre. Par conséquent, le Bureau décidera d'ici au 29 novembre du maintien de la séance du Conseil municipal du 14 décembre, et en informera les personnes concernées au plus vite.

3. Communications du Maire

Pour répondre à une question posée à la dernière séance du Conseil municipal au sujet de l'augmentation prévue du trafic routier à la frontière, suite à l'aménagement de la 2X2 voies, notamment sur la commune de Jussy, M. le Maire informe qu'il s'est renseigné auprès de ladite commune, qui l'a informé que son Conseil municipal a émis des inquiétudes quant à la pression importante du trafic automobile aux douanes. La commune de Jussy aurait également demandé que

des calculs de passage aux frontières soient réalisés comme promis, et propose que d'autres communes s'associent à son effort. M. le Maire se dit prêt à collaborer avec la commune de Jussy sur cette question.

Concernant la plainte pénale contre X à l'encontre de la centrale nucléaire du Bugey, M. le Maire informe qu'aucune commune à sa connaissance ne souhaite s'associer au Canton dans cette démarche, à cause de son coût pouvant s'élever à plusieurs centaines de milliers de francs d'honoraires d'avocats. Ces communes, ainsi que la commune de Vernier qui s'est également exprimée à ce sujet, estiment que leurs habitants sont déjà suffisamment représentés par le Canton.

M. le Maire informe par ailleurs que les premiers appartements LUP situés au numéro 2 du chemin du Courtil ont été remis à leurs locataires le week-end dernier.

D'autres appartements seront remis au rythme d'une allée par semaine, d'ici à la fin de l'année. Les arcades seront quant à elles officiellement louées pour le 15 janvier 2017.

M. le Maire informe que la loi de l'administration des communes a été modifiée le 7 novembre par le Grand Conseil et permet désormais aux commissions d'amender des projets de délibération et de les renvoyer directement au Conseil municipal. M. le Maire ajoute que cela ne changera rien pour la commune de Puplinge, dont les commissions ont déjà la possibilité d'activer ce type de procédure.

Concernant la parcelle numéro 179 de la commune, située au chemin de la Brenaz, et sur laquelle le Conseil municipal s'était prononcé l'an passé au sujet d'un crédit, M. le Maire informe avoir appris par la Feuille d'Avis Officielle que ladite parcelle a été vendue à une autre personne pour la somme de CHF 136'000.-, soit au prix de CHF 60.- le m². Le Service de surveillance des communes sera averti que la délibération du Conseil municipal à ce sujet n'a plus lieu d'être.

Le rapport sur la circulation de transit dans le village devrait être disponible dans 10 jours environ, selon le mandataire. M. le Maire propose de transmettre ce rapport à la commission Aménagement - Travaux - Mobilité - Cimetière en souhaitant qu'elle l'inscrive à l'ordre du jour de sa prochaine séance. A ce titre, M. le Maire ajoute que l'ouverture du centre Leclerc est prévue pour le 16 novembre. Il s'agira selon la publicité faite du plus grand centre commercial de l'agglomération annemassienne.

M. le Maire informe que le rapport administratif n'est pas encore terminé, mais sera transmis aux Conseillers lors de la prochaine séance du Conseil municipal du mois de décembre, si elle a lieu, ou sinon avant le 15 décembre.

M. le Maire rapporte que l'exécutif a été reçu par Pierre Maudet ce lundi 7 novembre afin d'être informé de l'état d'avancement du projet de construction de la nouvelle prison des Dardelles. Du point de vue de l'aménagement du territoire, le projet retenu est proche de la limite demandée par le Conseil municipal et correspond aux discussions qui ont eu lieu au printemps 2015. Ce projet prévoit par ailleurs de rénover la prison de Champ-Dollon tout en restant dans l'enveloppe budgétaire initialement prévue. L'exécutif a proposé à M. Maudet de venir à Puplinge faire une présentation publique en temps voulu. M. le Maire rappelle que le Conseil municipal sera sollicité à donner son avis en 2017 lors de la procédure de changement de zone, et propose que ce sujet soit rajouté à l'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Aménagement - Travaux - Mobilité - Cimetière. Les documents utiles concernant le projet sont disponibles sur le site Internet de l'Etat de Genève, et seront aussi visibles sur CMNet.

M. Nussbaum informe que la commune a déjà préavisé 7 demandes de naturalisation depuis le début de l'année, dont une demande facilitée concernant une personne de moins de 25 ans. Les candidats sont très bien intégrés et vivent en Suisse depuis de très nombreuses années.

4. Communications des Présidents de commissions

- **Commission Aménagement – Travaux – Mobilité – Cimetière**

M. Madarasz informe que la prochaine séance de la commission aura lieu le 28 novembre à 20h30.

- **Commission Animation**

Mme Chiriatti informe que le deuxième marché élargi du jeudi 3 novembre s'est très bien passé, avec notamment une délicieuse soupe. Egalement, un spectacle pour enfants, « Enki chanteur d'eau », est prévu pour le 26 novembre.

- **Commission Solidarité internationale**

M. Luisoni demande si l'exécutif ne pourrait pas attribuer une aide exceptionnelle en matière d'agriculture et d'élevage pour l'île d'Haïti, suite à l'ouragan qui a dévasté une partie de l'île, compte tenu que le budget de la commission est épuisé pour 2016, et en regard des éventuels comptes positifs de la commune pour la fin de l'année.

M. Nussbaum répond que l'état définitif des comptes pour 2016 ne sera connu qu'en mars 2017.

M. Luisoni reconnaît que c'est un peu tard en ce qui concerne le projet d'aide en Haïti.

M. Nussbaum précise que les rentrées fiscales pour 2016 seront très probablement en-dessous des prévisions, qui étaient de 20% de hausse du nombre des habitants par rapport à 2014. Or la hausse constatée sera inférieure à ce chiffre.

M. le Maire précise que le paiement de cette aide extraordinaire ne pourrait de toute façon pas se faire avant le mois de mars 2017, et propose à la commission Solidarité qu'elle prévoit cette aide dans son budget 2017, ce qui permettrait d'effectuer le paiement dès le mois de janvier.

Les Présidents des autres commissions n'ont aucune communication à faire.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

Aucune communication.

6. Vote d'une résolution – Soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire »

M. Fillet rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2016, M. Hunziker avait déposé un projet de résolution concernant le soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire. »

M. Fillet passe la parole M. Hunziker.

M. Hunziker rappelle que cette initiative vise à interdire la construction de nouvelles centrales nucléaires ainsi qu'à limiter la durée d'exploitation des cinq centrales suisses existantes. Elle prévoit aussi que la Confédération agisse afin de limiter la consommation d'énergie et de promouvoir les énergies renouvelables. M. Hunziker rappelle que la durée de fonctionnement des centrales nucléaires est actuellement illimité dans le temps, centrales qui peuvent être exploitées tant qu'elle

sont jugées sûres. Selon M. Hunziker, l'initiative a le mérite de proposer de limiter la durée de vie d'une centrale à 45 ans, ce qui permettrait de fermer la dernière centrale en Suisse en 2029. M. Hunziker rappelle que trois des cinq centrales suisses posent déjà des problèmes de sécurité et ont dû être momentanément arrêtées. Malgré la dépendance énergétique qu'une sortie du nucléaire impliquerait, et malgré son coût financier (dédommagement aux sociétés exploitantes des centrales, démantèlement des centrales), M. Hunziker invite ses collègues à voter en faveur de la résolution visant à soutenir l'initiative pour la sortie programmée du nucléaire.

Mme Possa fait remarquer qu'une sortie aussi rapide du nucléaire obligerait la Suisse à s'approvisionner en charbon auprès de l'Allemagne. Or le charbon est très polluant.

M. Hunziker reconnaît que l'arrêt de trois centrales sur cinq d'ici à 2019 poserait en effet des problèmes en matière d'indépendance énergétique, de pollution accrue ainsi que de surcharge de réseau, mais les conséquences liées au stockage des déchets nucléaires ainsi qu'au risque d'accidents nucléaires lui semblent peser plus lourd dans la balance.

M. Luisoni recommande de rendre publique (habitants de la commune, autres communes et Canton) la décision du Conseil municipal, au cas où la résolution était approuvée.

M. le Maire propose de communiquer le soutien de la commune à l'initiative, s'il elle venait à être votée, aux habitants de la commune par les voies appropriées.

M. Fillet demande à M. Hunziker s'il a été mandaté par un groupe politique.

M. Hunziker répond par la négative.

M. Fillet déplore qu'on politise le Conseil municipal, et ne voit pas l'utilité de cette résolution, qui arrive un peu tard.

Sans autre commentaire de l'assemblée, M. Fillet soumet la résolution au vote.

Résolution présentée par M. Thomas Hunziker, pour un soutien du Conseil Municipal à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » soumise à votation populaire le 27 novembre 2016 (résolution n°15/2016)

Vu la proposition de M. Thomas Hunziker faite au Conseil municipal du 19 octobre 2016 pour un soutien à l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » du Conseil Municipal de Puplinge ;
vu que la Suisse possède le parc nucléaire le plus vieux au monde avec une moyenne d'âge de 41 ans pour les 5 réacteurs du pays ;
vu la proximité de Puplinge avec la centrale nucléaire de Mühleberg qui, vieille de 44 ans, est une des plus anciennes au monde ;
vu l'art. 169 de la Constitution de la République et Canton de Genève qui demande que les autorités s'opposent par tous les moyens à leur disposition aux installations nucléaires dans le voisinage ;

vu la volonté de la commune de diminuer la consommation électrique notamment par l'achat d'ampoules à basse consommation pour son éclairage public, selon délibération du 2 mai 2013 ;
vu la volonté de la commune de diminuer la consommation électrique notamment par l'achat d'ampoules à basse consommation pour l'éclairage de ses bâtiments communaux, selon délibération du 19 octobre 2016 ;
vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal décide par 8 voix pour et 6 abstentions :

1. De soutenir officiellement l'initiative « Pour la sortie programmée du nucléaire » soumise à votation populaire le 27 novembre 2016.
2. De communiquer cette décision aux habitants par une voie appropriée.

7. Budget 2017 – vote des délibérations

M. Nussbaum informe qu'il n'a reçu aucune question.

M. Arter informe qu'une modification a été apportée au tableau des amortissements, lequel ne correspondait pas au tableau des comptes. Le tableau des amortissements a donc été corrigé et distribué aux Conseillers avant le début de la séance.

M. Hunziker, Président de la commission des Finances, informe que la commission a donné un préavis favorable au budget.

M. Grand aimerait savoir si le budget 2017 a été élaboré en prenant en compte l'estimation des 20% d'habitants en plus attendus d'ici à la fin de l'année.

M. Nussbaum corrige : c'est dans le budget 2016 que les recettes fiscales avaient été surévaluées de 20% en prévision de la hausse du nombre des habitants. Mais les nouveaux habitants arrivant avec du retard, la même prévision pour le budget 2017 a été revue à la baisse : 15% de hausse des recettes fiscales. A la date de cette séance, nous constatons déjà une hausse de la population qui s'approche des +15% par rapport à fin 2014.

M. le Maire précise que le montant définitif de ces recettes fiscales ne sera communiqué aux communes que dans quatre ans, lorsque toutes les taxations relatives à 2016 seront définitives.

Sans autre commentaire de l'assemblée, M. Fillet présente les quatre délibérations en lien avec la votation du budget :

1. Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2017 aux Maire et Adjoints (n°16/2016)

Vu le projet de budget pour l'année 2017 ;

vu le rapport de la commission des finances du 17 octobre 2016 ;

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide, par 14 voix pour, soit à l'unanimité :

1. de fixer les indemnités allouées au Maire et à ses Adjoints à CHF 97'000.-
2. de porter cette somme sur la rubrique budgétaire 2017 suivante :

02.300 Indemnités aux Maire et Adjoints

2. Proposition du Maire relative à la fixation du montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 (n°17/2016)

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 308 B, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 13 voix pour et 1 abstention :

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à CHF 30.-

3. Délibération destiné à l'ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (n°18/2016)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logement au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur les 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune; de l'autre, une attribution pour les projets

d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ; sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide, par 13 voix pour et 1 abstention :

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 89'500. - CHF pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 08.162 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 08.331 dès 2018.

4. Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2017, au taux des centimes additionnels (n°19/2016)

Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 7'461'865 CHF charges et de 7'462'622 CHF aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 757 CHF ;

attendu que l'autofinancement s'élève à 743'738 CHF, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 742'981 CHF et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 757 CHF ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à 46 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 4'207'500 CHF aux dépenses et de 815'000 CHF aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 3'392'500 CHF ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 743'738 CHF, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 2'648'762 CHF ;
vu le rapport de la commission des finances du 17 octobre 2016 ;
vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité :

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de 7'461'865 CHF aux charges et de 7'462'622 CHF aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à 757 CHF.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2017 à 46 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2017 à 100 centimes.

8. Propositions individuelles et questions

M. Riedweg informe que le Grand Conseil a décidé lors de sa dernière séance plénière que les employeurs devraient désormais remettre une copie de la fiche de salaire de leurs employés directement à l'administration fiscale cantonale, tâche jusqu'à présent dévolue à l'employé.

M. Waldispühl annonce sa démission du Conseil municipal pour la fin du mois. Il quitte en effet la commune de Puplinge et déménage à Thônex. Il remercie ses collègues pour l'expérience partagée, et regrette de n'avoir pu collaborer plus activement au travail du Conseil pour des raisons personnelles. M. Waldispühl regrette également le fait que le Conseil municipal ne laisse à son avis pas assez de place aux jeunes arrivants.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le Maire rappelle que la désignation d'un remplaçant à M. Waldispühl devra être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

M. Luisoni demande des éclaircissements au sujet d'une plantation d'arbres qui aurait été faite sur une parcelle appartenant à la commune.

M. Garnier répond qu'il s'agit d'un projet pédagogique mené en collaboration avec l'école, afin de faire planter des arbres ainsi qu'une haie par les élèves.

M. Luisoni demande si la cueillette des produits de ce jardin est réservée à l'école ou si elle sera ouverte au public.

M. Garnier répond qu'elle sera ouverte au public.

M. Grand demande une meilleure communication publique au sujet du projet de construction du terrain de foot synthétique.

M. le Maire répond qu'il n'est pas encore temps de communiquer sur ce sujet, les discussions en commission n'étant pas encore entamées. Cela dit, le Président du club de football est au courant du projet.

COMMUNE DE



Aucune autre remarque ou question n'étant formulée, la séance est levée à 21h43.

Le Président

Eric Fillet

Le Vice-Président

Jérôme Grand

Le Secrétaire

Patrick Arter

Puplinge, le 10 novembre 2016